

Plus de 132.000 candidats aux élections sociales, un record

SYNDICATS 6.800 entreprises sont concernées par le scrutin, qui se déroule jusqu'au 22 mai

D'ici au 22 mai, 1,69 million de travailleurs sont invités à voter pour leurs représentants syndicaux. Les élections sociales livreront leur verdict le 24 mai, jour de manifestation nationale.

Qu'en attendre ? Des résultats d'abord, et donc un rapport de forces entre les trois syndicats. Deux bémols, quand même. « *On a tendance à tirer des leçons globales mais, en réalité, les élections sociales, c'est un peu comme des élections communales, analyse Jean Faniel, directeur général du Crisp – qui a consacré un « Courrier hebdomadaire» au sujet, sous la plume de Pierre Blaise. Les enjeux sont souvent très liés à l'entreprise ou à la personnalité des candidats.* » Par ailleurs, les résultats varient peu d'un scrutin à l'autre : les écarts se situent généralement dans une fourchette entre 1 et 2 points. Parfois, 1,3 de progression, cela veut quand

même dire beaucoup : en 2012, le syndicat libéral était, grâce à cela, passé pour la première fois au-dessus de la barre des 10 %. Ses deux grands rivaux avaient, eux, enregistré des érosions de quelques dixièmes de pour cent. La CSC reste donc, et de loin, le syndicat dominant (52,5 % des voix), devant la FGTB (36,4 %) et la CGSLB (11,2 %) ; les verts font la course en tête depuis 1971.

Si la FGTB et la CSC ont annoncé un programme en front commun, elles affichent aussi leurs divergences de stratégie et surtout de ton. C'est dire si les résultats seront lus avec une attention accrue, cette fois.

« *Mais, vu les écarts très réduits, on ne peut pas dire que cela va modifier fortement le poids de l'un ou de l'autre, relève Jean Faniel. Du reste, les élections sociales, c'est plutôt une question qui concerne les centrales : Ma-*

rie-Hélène Ska et Marc Goblet ne font pas tellement campagne eux-mêmes. »

Les élections sociales, ce sont en réalité deux votes distincts, du moins pour les entreprises de

plus de cent travailleurs. Les travailleurs y élisent leurs représentants au sein de deux organes de concertation : le conseil d'entreprise (où se discutent les questions économiques, financières et sociales) et le comité pour la prévention et la protection au travail (CPPT, qui aborde les questions liées à la sécurité, l'hygiène et le bien-être au travail). Dans les entreprises employant moins de cent travailleurs mais plus de 50, seul le CPPT existe. A cela s'ajoutent des collèges d'électeurs distincts, selon que l'on est ouvrier, employé, jeune travailleur ou cadre. Au total, pour les 6.800 entreprises concernées, 132.700 candida-

tures ont été déposées, un record absolu, mais un chiffre à nuancer

quelque peu car on peut se porter candidat pour les deux instances. A noter que le scrutin ne concerne pas tous les secteurs : on vote dans le secteur privé, commercial ou non-marchand (donc dans l'enseignement libre). En revanche, la fonction publique (donc l'enseignement officiel ou la SNCB) ne connaît pas d'élections sociales.

Le vote n'est du reste pas obligatoire, ce qui fait du taux de participation un indice intéressant à analyser ; en 2012, il était de 71,2 %. Un enjeu clé pour les syndicats, qui militent par ailleurs régulièrement pour l'extension des élections sociales aux entreprises de moins de 50 travailleurs, là où les patrons critiquent le coût de l'organisation des élections sociales et dénoncent les protections octroyées aux candidats... ■

VÉRONIQUE LAMQUIN